



## Chiffres des conflits en milieu scolaire pour l'année 2010-2011 état des lieux et analyse

Après une étude sur le terrain, les Autonomes de Solidarité Laïques (ASL) et leur Fédération (FAS) publient les chiffres issus des 5 052 dossiers de protection juridique professionnelle ouverts en 2010-2011 pour leurs personnels d'éducation adhérents. Elles assurent la protection de près de 500 000 personnels d'éducation de l'enseignement public, soit plus de la moitié de cette population.

Ces statistiques reflètent les conflits rencontrés par ces personnels dans l'exercice de leur fonction. Elles constituent un bon indicateur de l'évolution du climat scolaire et des relations au sein des établissements.

Grandes tendances 2010-2011.

### 1/ Types de conflits

- **La majorité des dossiers traités concerne, comme les années précédentes, les incivilités et petits faits de violence.**

Ces petits faits, parfois récurrents, incluent les propos malveillants, insultants, voire menaçants ; des actions portant atteinte à la réputation de l'enseignant (lettre anonyme adressée à l'Inspecteur d'Académie, tracts diffusés auprès des parents d'élèves...).

La Fédération note, depuis 2008-2009, une légère augmentation de ces conflits. Ce ne sont pas des actes graves, mais qui, accumulés, complexifient la relation entre l'enseignant et l'élève ou les parents.

**Il convient toutefois de rapporter ce chiffre aux 460 000 adhérents de la FAS soit 0,6 % de cette population concernée.**

- **Les conflits entre personnels de l'éducation connaissent une augmentation significative**

**Avec 6,7 % des dossiers traités contre 5,6 % en 2009-2010 cette catégorie de conflit attire l'attention de la FAS.**

Parmi les dossiers traités : 43 dossiers prud'homaux (contre 35 l'année précédente), 208 litiges administratifs (contre 129 en 2009-2010).

- **Les situations de harcèlement sont également en hausse**

**6,6 % des dossiers concernent le harcèlement en 2010-2011 contre 5,7 % en 2009-2010.**

**Ils semblent confirmer une tension de plus en plus prégnante à l'intérieur des établissements.** Les cas déclarés aux ASL sont généralement des situations de souffrance latente. Les avocats des ASL et les militants préconisent toujours l'écoute et l'accompagnement des adhérents en privilégiant des procédures alternatives à la judiciarisation (analyse de la situation, rencontre avec la hiérarchie, aide psychologique...). Toutefois, si les conditions du harcèlement sont établies, des actions en justice sont engagées.

**➔ A noter que le harcèlement sera au cœur de la thématique développée lors du colloque organisé sur le web par les ASL et leur Fédération en février 2012.**

- Les préjudices informatiques en forte hausse en 2009-2010 semblent se stabiliser cette année.

**Cependant les conflits recensés dans les dossiers suivent l'évolution des technologies du web.** Après les mails outrageants ou menaçants, les contrevenants utilisent désormais des sites internet complets mettant en cause les personnels, mais aussi des échanges sur Facebook ou autres réseaux sociaux.

#### **Analyse des conflits traités en 2010-2011 (protection juridique professionnelle)**

<b>Nature du dossier</b>	<b>Nombre de dossiers (2010-2011)</b>	<b>Nombre de dossiers (2009-2010)</b>	<b>Nombre de dossiers (2008-2009)</b>
Insultes, menaces, propos calomnieux, dégradation de biens personnels	2 568 (50,83%)	2 250 (45,07%)	1 786 (60,8%)
Agression physique légère	265 (5,2%)	252 (5,04%)	154 (5,3%)
Litiges entre personnels (1)	341 (6,7%)	193 (5,6%)	148 (5,00%)
Préjudices informatiques (2)	174 (3,4%)	184 (3,2%)	55 (1,9%)
Accusation de violence à élèves (3)	40 (0,8%)	27 (0,5%)	50 (1,7%)
Harcèlement (4)	335 (6,6%)	286 (5,7%)	210 (7,2%)

(1) Affaires administratives – Affaires prud'homales – Autres conflits entre adhérents.

(2) Blogs – insultes ou moquerie sur les réseaux sociaux – cyberbullying - pièges commerciaux (inscription sur annuaires informatiques).

(3) Coups donnés à élèves – affaires de mœurs.

(4) Adhérents harcelés par tiers Education nationale – adhérents harcelés par famille d'élèves – adhérents accusé de harcèlement sur élève.

On notera que le total des dossiers traités dans ce tableau ne correspond pas au nombre total des dossiers ouverts. Certains présentent en effet plusieurs critères. Par ailleurs, nous avons extrait 203 dossiers qualifiés de « autres » non significatifs pour cette étude.

#### **Bilan**

5 052 dossiers (vs 4 992 en 2010) ont été ouverts sous la garantie Offre Métiers Education pendant la période allant du 1er septembre 2010 au 31 août 2011.

26,3 % de ces dossiers (soit 1 329 dossiers) ont été traités directement par les ASL, sans intervention de la justice. Dans certains cas, l'avocat conseil a été consulté, mais seulement pour décrire une procédure, une approche, qui a permis de trouver une solution amiable.

Ainsi les tableaux statistiques prennent en compte les dossiers directement traités par la FAS ayant nécessité l'intervention d'un avocat, à savoir les 5 052 dossiers moins les 1 329 dossiers traités en direct par les ASL sans intervention de la justice.

## 2/ Personnels visés

**71, 77 % des dossiers concernent les enseignants et les personnels d'éducation, viennent ensuite les chefs d'établissement et les directeurs d'école avec 22,4 % des dossiers traités.**

Ces données confirment l'exposition particulière des Chefs d'établissement et Directeurs d'école lors des conflits.

Dans la majorité des conflits le Chef d'établissement, le Directeur de l'Ecole, sont sollicités pour résoudre les difficultés, ou les apaiser.

### Risques par catégories de personnels

Type de personnel	Adhérents	% de l'effectif ASL	Nombre de dossiers	% du total des dossiers
Enseignants – Personnel d'éducation (1)	384 596	85,36 %	3 626	71,77 %
Chefs d'établissement – Directeurs d'école (2)	28 179	6,2 %	1 132	22,40 %
Personnel administratif	7 074	1,5 %	67	1,3 %
Agents de service	19 052	4,2 %	71	1,4%
Contrats de droit privé (3)	2 071	0,4 %	13	0,2 %
Personnel médico-social	6 103	1,3 %	34	0,6 %

(1) La catégorie regroupe ici tous les personnels en relation dite « éducatives » ou d'enseignement en direct avec les élèves. On note que les professeurs d'EPS (distingué en tant que CSP par le MEN), au nombre de 10 449 (soit 23,19 % de nos adhérents) génèrent 127 dossiers, soit, 2,5 % des affaires.

(2) On a regroupé ici les chefs d'établissement du second degré et les Directeurs d'écoles maternelles et élémentaires car ils présentent la particularité commune d'être à la tête du groupe des personnels et ainsi d'être à un moment du conflit, une cible identifiée comme telle.

(3) Il s'agit ici de situation essentiellement prud'homales mais l'ASL a été saisie par le salarié et non par le Chef d'établissement.

## 3/ Types d'établissement

Le croisement du fichier des adhérents par établissement avec celui des déclarations de demande de protection juridique classées par type d'établissement ne fait pas apparaître une, ou des catégories d'établissement comme significativement « plus à risques » que d'autres.

**La FAS observe que les conflits sont de natures différentes selon les types d'établissement :**

- les conflits avec les familles concernent davantage les écoles maternelles et élémentaires,
- alors qu'en collèges et lycées les tiers les plus couramment impliqués sont les élèves.

### Risques par type d'établissement

Type d'établissement	Nombre de dossiers 10-11	% dossiers 10-11	Nombre de dossiers 09-10	% dossiers 09-10
Enseignement primaire	2 972	58,8 %	1 699	50,9 %
Enseignement secondaire	1 471	29,11 %	1 259	37,70 %
Lycées professionnels	215	4,2 %	186	5,6 %
Enseignement spécialisé	55	1,08 %	38	1,2 %
Etablissements de formation (1)	7	0,13 %	6	0,7 %
Administration (2)	45	0,9 %	29	0,9 %
Supérieur	34	0,7 %	17	0,3%
Divers (3)	252	5 %	105	3,1 %

Ce tableau regroupe par type d'établissement, tous les personnels, quelle que soit leur fonction (enseignants, Directeurs, personnels d'administration, de service, d'éducation...).

(1) Ces établissements ont la particularité commune de former des adultes.

(2) Il s'agit de personnels de l'administration (Rectorats, Inspections Académiques) non affectés dans des établissements scolaires.

(3) Il s'agit ici de personnels non affectés en établissement, ou d'adhérents de professions hors établissements scolaires ou d'éducation.

#### **4/ Implication des Tiers**

Ce tableau présente l'implication de tierces personnes dans les événements apparus. Il montre clairement les dysfonctionnements existant dans le trio personnels de l'éducation/parents d'élèves et élèves.

- **Ainsi, le responsable légal est impliqué dans 63 % des cas d'insultes ou menaces et 69 % dans les cas de diffamation.**
- **L'élève est quant à lui impliqué dans 65 % des cas d'agression physique légère, 64 % des cas de préjudice informatique et 50 % dans les dégradations de biens.**

Il précise également **les problématiques existant entre collègues**, notamment dans les cas de harcèlement moral (34 %).

<b>Evènement /Tiers impliqué</b>	<b>Collègue</b>	<b>Employé Divers</b>	<b>Elève</b>	<b>Hiérarchie</b>	<b>Resp. Légal</b>	<b>Proche famille</b>	<b>Ancien Elève</b>	<b>Anonyme</b>	<b>Autre</b>	<b>Total</b>
Insultes, menaces	3%	1%	24%	0%	63%	4%	1%	1%	2%	100%
Agression physique légère	3%	2%	65%	0%	22%	2%	2%	1%	4%	100%
Diffamation	7%	3%	11%	2%	69%	0%	0%	2%	5%	100%
Dégradation de biens	4%	0%	50%	0%	1%	0%	2%	33%	11%	100%
Harcèlement moral	34%	5%	5%	29%	23%	0%	0%	1%	3%	100%
Préjudice informatique	2%	1%	64%	0%	15%	2%	4%	11%	2%	100%

#### **Œuvrer pour un climat scolaire plus favorable**

Les Autonomes de Solidarité Laïques (ASL) et leur Fédération (FAS) sont des associations créées en 1903 pour la défense des intérêts moraux et matériels des personnels de l'éducation. Elles regroupent près de 500 000 adhérents, dont plus de la moitié des personnels enseignants des établissements publics, et prennent en charge, dans le cadre de la co-assurance Offre Métier de l'Éducation (OME) en partenariat FAS&USU / MAIF, leur protection contre les risques inhérents à leurs activités professionnelles.

Une convention signée le 29 juin 2006 entre le Ministère de l'Éducation nationale et la Fédération des Autonomes de Solidarité réaffirme le rôle fondamental des ASL et de leur Fédération dans la prise en charge des fonctionnaires victimes d'agression, ainsi qu'en matière de formation des personnels et prévention de leurs risques professionnels.

#### **Découvrez les sites Autonome de Solidarité :**

[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)

[www.lesrisquesdumetier.fr](http://www.lesrisquesdumetier.fr)

[www.juricole.fr](http://www.juricole.fr)

Suivez-nous sur Twitter : Les\_Autonomes

Rejoignez-nous sur Facebook Autonome de Solidarité

#### **Contacts presse Fédération des Autonomes de Solidarité**

AB3C / Stéphane Barthélémi – Fabienne Frédal

Tél. 01 53 30 74 00 - mail : [stephane@ab3c.com](mailto:stephane@ab3c.com)